



Poliez-Pittet, le 12 novembre 2012

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 8 - 2012 Budget 2013

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2013 qui présente un résultat déficitaire de CHF 413'380.--. Le déficit est en augmentation de CHF 263'240.-- comparé à celui de 2012. Ce résultat donne le vertige.

Les budgets communaux sont directement liés aux charges cantonales calculées et imposées par les services de l'Etat. Cette année, notre commune est plus que jamais étranglée et la rentrée fiscale sur le revenu ne suffit plus à couvrir les coûts imposés. Pour honorer ces factures, 53 points d'impôts sont nécessaires. La péréquation nous est très défavorable, la facture sociale atteint des sommets. Il faut aussi évidemment compter avec les frais, toujours plus importants, du corps de police, de la défense incendie, de la protection civile, du service social et des écoles de musique.

Voici quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

La participation pour les écoles de musique (150.351.0), introduite en 2012, est maintenant entière et s'élève à CHF 4100.-

2. Finances

Les évaluations fiscales en général et des sociétés ont été calculées en fonction des comptes 2011 et des rentrées 2012 déjà connues (210.400.1 à 210.401.2). Nous restons aussi prudents dans nos estimations en regard du contexte économique actuel.

Au niveau de la péréquation, selon l'ASFICO (autorité de surveillance des finances communales), on nous annonce une augmentation de la part due (220.352.0) qui passe de CHF 301'000.- au budget 2012, à CHF 393'950.- alors que la part reçue (220.452.0) descend de 331'000.- à CHF 205'300. Pour les dépenses thématiques (220.452.2), la tendance est identique puisque la part reçue passe de CHF 49'700 à CHF 16'650.-

3. Domaines et bâtiments

Les travaux de la cabane des bûcherons sont en cours. La facture sera comptabilisée dans les comptes 2012. Les frais d'entretien du poste 320.314.2 reviennent à leur niveau habituel.

On nous annonce une baisse de CHF 6'200.-- des frais administratifs du groupement forestier (320.352.0)

Pour la grande salle (351.318.3), il faut prévoir une augmentation des frais du mandat de conciergerie.

Le changement des stores du collège Nord doit être réalisé cette année (3521.314.0). La facture sera donc comptabilisée en 2012. Il ne faut donc prévoir que de l'entretien courant.

La banque de froid de la cantine du terrain de football montre des signes de fatigue et une partie du grillage doit être refait. Le poste "entretien" (354.314.0) est donc augmenté.

4. Travaux

L'entretien des routes (430.314.2), nécessite à nouveau un montant pour la réparation de fissures.

L'éclairage au Ch. des Essillaz (430.314.3) est vieux, n'est plus conforme et gourmand en énergie, il doit être changé.

Au cimetière, les travaux de désaffectation des tombes sont terminés. Les frais d'entretien (442.314.0) deviennent ainsi nettement plus faibles.

Les rubriques 451, ordures ménagères et 453, centre de tri et de récupération, sont complètement revues en fonction de l'introduction des taxes et de l'achat de la benne.

5. Instruction publique et cultes

Les postes enseignement primaire (510.352.2) et enseignement secondaire (520 352.2) sont inscrits en fonction des budgets reçus des différentes instances de l'instruction publique. Les prévisions pour l'enseignement primaire sont inférieures à l'année dernière.

6. Police

La réforme policière introduite en 2012 (610.351.0), coûtera nettement plus cher. En effet, cette charge augmente de CHF 50'700.- à CHF 68'000.-.

La climatisation de la chapelle mortuaire de l'église catholique est maintenant fonctionnelle. Un petit montant pour un éventuel entretien, si nécessaire, a été prévu (640.314.0).

Le SDIS régional du Gros-de-Vaud sera facturé CHF 22.72 par habitant pour le prochain exercice, donc CHF 16'850.- (650.352.0).

7. Sécurité sociale

Les prévisions pour L'EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants) sont en augmentation (710.352.4).

La facture sociale (720.351.0), fait un bond et passe de CHF 274'800.- à CHF 365'700.-, donc une augmentation de CHF 90'900.-. Y-a-t-il encore un pilote dans l'avion ?

La bascule de 6 points d'impôts de 2011 pour la facture sociale n'a pas suffi. Un rattrapage de CHF 7600.- nous est imposé sur 2 ans, 2013 et 2014 (720.351.2).

Notre participation à l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et soins à domicile) (730.315.0) augmente encore et sera facturée CHF 107.95 par habitant (2012, CHF 106.85). Elle nous coûtera donc CHF 79'900.- pour 2013.

8. Services industriels

Il n'y a rien de particulier à signaler dans cette rubrique

Conclusions

Tout en devant s'adapter à un nombre important de participations financières non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Malgré un déficit prévisionnel très important, nous osons espérer que des recettes complémentaires viendront améliorer ce résultat décevant.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil général de Poliez-Pittet

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'adopter** le budget pour l'année 2013 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 12 novembre 2012

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Serge Savoy

La Secrétaire :


Tania Giordano

